

NOUVEAU RAPPORT



01

NOS PRÉCONISATIONS

Assurer une véritable égalité de traitement pour tous les enfants pris en charge, avec la mise en place d'un pilotage au niveau national visant à améliorer et à harmoniser la prise en charge des jeunes admis à l'Aide sociale à l'enfance, qu'ils soient étrangers ou français.

02

Garantir le respect de la présomption de minorité et une mise à l'abri inconditionnelle des jeunes se déclarant mineur·es isolé·es étranger·ères jusqu'à la décision finale du juge des enfants sur leur minorité.

03

Encadrer le recours au fichier biométrique AEM afin de garantir le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, en s'assurant que cet outil n'est pas utilisé comme le critère prééminent d'évaluation.

04

Investir les moyens nécessaires à une réelle prise en charge de la santé mentale des mineur·e·s isolé·e·s étrangers·ères, avec la mise en oeuvre systématique d'une recherche des problèmes de santé du jeune lors de la phase d'accueil provisoire d'urgence.

05

Améliorer les démarches de restitutions d'état civil pour les mineur·e·s isolé·e·s étrangers·ères et rappeler aux tribunaux français leur compétence en la matière.

06

Simplifier l'accès au séjour à la majorité pour les mineur·e·s isolé·e·s étrangers·ères. Nous estimons qu'ils et elles doivent pouvoir prétendre à la délivrance d'une carte de séjour de plein droit à leur majorité.

**Retrouvez le
rapport sur notre
site internet !**